



PORSCHE

# Porsche World Mastercard

Une couverture d'assurance complète incluse.

Où que votre voyage vous mène – la sécurité vous accompagne. Le pack assurance tout inclus vous protège vous-même et les membres de votre famille contre les risques financiers imprévus.

## 1. Dispositions générales

### Personnes assurées

- Titulaire de la carte principale (y compris le titulaire de la carte de partenaire)
- Personnes faisant ménage commun avec l'assuré
- Enfants mineurs ne vivant pas dans le même foyer

### Champ d'application

- En principe, la couverture d'assurance s'applique partout dans le monde
- La couverture d'assurance s'applique indépendamment du paiement avec votre Porsche Card (exceptions: Assurance accidents de voyage et d'aviation [80%], Shop Garant, Collision Damage Waiver, Loss Damage Waiver et garantie du meilleur prix [50%])

Descriptions des prestations	Nouvelles couvertures à partir du 1.9.2023		
Interruption de séjour	par cas		30'000 CHF
Annulation de voyage	par cas		30'000 CHF
Départ raté	par personne		400 CHF
	par famille		800 CHF
Retard de vol	par personne	(> 3h)	300 CHF
Retard de bagages	par cas	(> 4h)	600 CHF
	par cas	(> 48h)	4'000 CHF
Bagages	par cas		10'000 CHF
Assurance perte de clés	clés		300 CHF
	véhicule de location		1'000 CHF
Assurance accidents de voyage et d'aviation	par personne		1'000'000 CHF
	par famille		5'000'000 CHF
Frais médicaux à l'étranger	par personne		1'000'000 CHF
Assurance casco intégrale	par cas		50'000 CHF
Collision Damage Waiver	par cas		10'000 CHF
Assistance médicale	Coûts de recherche et de sauvetage		50'000 CHF
	Rapatriements		frais réels
Voyage de remplacement	par personne		5'000 CHF
	par famille		10'000 CHF
Shop Garant (assurance achats)	par cas		3'500 CHF
	par an		20'000 CHF
Garantie du meilleur prix	par cas	par an	2'000 CHF



PORSCHE

## 2. Couvertures d'assurance

### **Annulation de voyage / interruption de séjour**

L'assurance vous rembourse les coûts lorsque vous devez annuler un voyage en raison d'un événement assuré. Mais vous êtes également assuré en cas de retard à l'arrivée ou d'annulation du voyage.

### **Assurance accidents de voyage et d'aviation**

Lorsque vous voyagez en transports publics, vos proches et vous-même êtes assurés automatiquement et gratuitement en cas d'accident (invalidité et décès) dès lors que vous avez réglé au moins 80% du montant du voyage avec votre Porsche Card.

### **Frais médicaux à l'étranger**

En cas de visite imprévue chez le médecin, de séjour à l'hôpital ou si vous devez prendre des médicaments : l'assurance prend en charge vos frais non couverts à l'étranger. Afin que vous puissiez recouvrer la santé sans avoir à penser à l'argent – qu'il s'agisse d'un accident ou d'une maladie.

### **Bagages**

Si les objets que vous transportez sont volés, endommagés ou détruits, l'assurance bagages vous indemnise pour le dommage.

### **Retard des bagages**

Si vos bagages arrivent avec un retard de plus de quatre heures, les frais liés à l'achat d'effets de remplacement sont couverts, p. ex. pour les articles d'hygiène, tee-shirts, etc.

### **Retard de vol**

Si vous avez raté votre correspondance et devez modifier votre réservation parce que votre vol a au minimum trois heures de retard, l'assurance vous couvre contre le retard du vol.

### **Shop Garant**

L'assurance achats unique en son genre: si vous réglez les achats effectués en voyage ou à la maison à hauteur de plus de 50% avec la carte de crédit Porsche, ils sont assurés jusqu'à 5 jours contre les dommages et le vol durant le transport.

### **Collision Damage Waiver (CDW) et Loss Damage Waiver (LDW)**

**CDW:** cette assurance prend en charge le coût de la franchise pour les dommages subis durant la location d'un véhicule ou en cas de vol (jusqu'à 10'000 CHF par événement).

**LDW:** l'assurance casco intégrale (Loss Damage Waiver) en cas de dommage subi par la voiture de location pendant la durée de location (jusqu'à 50'000 CHF par événement, dès lors que vous avez réglé la location à hauteur d'au moins 50% avec la carte de crédit Porsche)



**PORSCHE**

### **Assistance médicale**

En cas de maladie, d'accident ou de disparition, l'assurance prend en charge les frais de recherche et de sauvetage, de transport d'urgence et de rapatriement médical.

### **Voyage de remplacement**

Vous avez dû écourter votre voyage et procéder à un rapatriement médical? Dans ce cas, vous avez droit à un voyage de remplacement équivalent.

### **Garantie du meilleur prix**

Si, dans un délai de 14 jours à compter de la date d'achat, vous constatez que l'article acheté avec la carte de crédit est proposé à un prix inférieur d'au moins 30 CHF en Suisse, vous pouvez vous faire rembourser la différence (jusqu'à 2'000 CHF par cas et par année). Au moins 50% du montant doivent avoir été réglés avec la carte de crédit Porsche.

### **Assurance perte de clés**

Coûts liés au remplacement (montage compris) des serrures et clés lorsque vous vous êtes fait voler ou avez perdu les clés de votre domicile ou de votre véhicule assuré.

### **Service de conciergerie**

Sur appel téléphonique de la personne assurée, dans la mesure du possible, l'assureur organise différents services de conciergerie tels que la mise à disposition d'informations de circulation, la réservation d'un restaurant ou d'une voiture de location, la commande de fleurs, etc. Les coûts des services en eux-mêmes sont supportés par le titulaire de la carte.

Vous trouverez les dispositions exactes ainsi que de plus amples informations sur la couverture d'assurance sur [www.porsche.ch/cartedecredit](http://www.porsche.ch/cartedecredit)

## **3. Questions les plus fréquentes**

### **Quels sont les frais d'annulation ?**

Dans la mesure où, en cas d'annulation, l'organisateur du voyage ne souhaite pas avoir à indemniser le client, il régleme les conséquences d'une annulation par contrat avec le client. Il s'agit des dispositions relatives aux frais d'annulation. Généralement, les conditions générales contractuelles ou de voyage des organisateurs prévoient des montants forfaitaires souvent exprimés en pourcentage du prix du voyage, échelonnés en fonction de l'approche de la date du départ. Les frais d'annulation ne sont donc rien d'autre que des indemnités forfaitaires.

### **Pourquoi dois-je annuler immédiatement mon voyage si un événement assuré survient ?**

Si un événement assuré survient, vous devez immédiatement annuler le voyage réservé auprès de l'agence de voyage, du bailleur ou de l'organisateur du cours, puisque, sinon, l'organisateur pourra réclamer des frais d'annulation ou ces frais seront plus élevés.



**PORSCHE**

**Pourquoi dois-je appeler le centre d'urgence en cas d'annulation du voyage ?**

Votre appel permettra de prendre les mesures qui s'imposent et d'initier la suite des démarches. De plus, cela limitera les tâches que vous devrez entreprendre vous-même. Pour que le motif vous contraignant à annuler votre voyage soit considéré comme un événement assuré, l'accord préalable du centre d'urgence est indispensable.

**Suis-je assuré au titre des maladies dont je souffrais déjà à la date du début de l'assurance ?**

Non, pour les maladies déjà existantes au début de l'assurance et pour les conséquences de celle-ci, aucune couverture d'assurance n'est proposée. Les complications, aggravations ou récurrences, notamment pour les maladies chroniques et récurrentes, ne sauraient être considérées comme des événements assurés, que la personne assurée en ait ou non eu connaissance au début de l'assurance.

**À partir de quand suis-je assuré en cas de retard de vol ?**

Si vous manquez votre correspondance aérienne dû à un retard d'au moins trois heures relevant de la responsabilité exclusive de la première compagnie aérienne, l'assurance prend en charge les frais supplémentaires (hôtel, modification de la réservation, frais téléphoniques) que vous devez supporter pour poursuivre votre voyage, jusqu'à 300 CHF au maximum.

**Que dois-je faire si je suis victime d'un vol à l'étranger ?**

La cause, les circonstances et la gravité du vol ou du détournement doivent être examinés immédiatement et en détail par les services de police du lieu des faits et faire l'objet d'un rapport de police.

**Que dois-je faire si mes bagages sont endommagés ou dérobés durant le transport ?**

La cause, les circonstances et l'étendue de l'événement doivent être confirmés par écrit par l'entreprise de transport, le tiers responsable ou la direction du voyage ou de l'hôtel, immédiatement et en détail.

**Les ordinateurs et leurs accessoires sont-ils assurés ?**

Le matériel informatique et les appareils téléphoniques mobiles sont assurés contre le vol et les détournements.

**4. Contact**

Pour vos questions, blocages de cartes et en cas de situation d'urgence, notre service client Porsche Card est à votre disposition 24h/24 : +41-44- 828 3 911.

UBS Switzerland AG  
P.O. Box  
CH-8152 Glattbrugg

Vous trouverez aussi toutes les informations sur: [www.porsche.ch/cartedecredit](http://www.porsche.ch/cartedecredit)



**PORSCHE**

## **5. Obligations en cas de sinistre**

Le dommage doit immédiatement être signalé à Europ Assistance (Suisse) :

Europ Assistance (Suisse), Perdtemps 23, 1260 Nyon

Téléphone +41-44-828 3 911 ou [travel@europ-assistance.ch](mailto:travel@europ-assistance.ch)

En cas d'urgence médicale durant votre séjour, composez le +41-44-828 3 911 (24h/24) ou contactez [help@europ-assistance.ch](mailto:help@europ-assistance.ch).

Version : septembre 2023